



**Commune de
RIVES-D'AUTISE
Nieul sur l'Autise et Oulmes**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 DECEMBRE 2020**

Excusée : Marlène NALLET

Secrétaire de séance : Bruno CHAUVET

Le compte rendu de la réunion du 2 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

ACQUISITIONS FONCIERES « LES CARRIERES » A NIEUL SUR L'AUTISE

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres, de :

APPROUVER l'acquisition au prix de 6€ le m² des parcelles cadastrées suivantes :

- section AM n°128 d'une superficie de 575 m² au prix global de 3 450 € (trois mille quatre cent cinquante euros),
- section AM n°130 d'une superficie de 2 800 m² au prix global de 16 800 € (seize mille huit cents euros),
- section AM n°282 d'une superficie de 6 514 m² au prix global de 39 084 € (trente-neuf mille quatre-vingt-quatre euros),

FIXER l'indemnité d'éviction à 4 500 €/hectare soit une indemnité estimative globale de 4 191.30 €,

MISSIONNER Maître Billon-Michaud, Notaire pour le suivi de ce dossier,

PRENDRE en charge les frais notariés et annexes liés à cette affaire,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes notariés et tout document utile à l'application de la présente décision.

ACQUISITION DE LA PARCELLE AK 345 - IMPASSE DES FLEURS

Le Maire expose que lors de travaux d'aménagement du centre bourg en 2005 et 2006 ; les travaux de voirie et trottoirs impasse des Fleurs ont été réalisés sur la parcelle cadastrée AK 345 d'une superficie de 17m² appartenant aux conjoints TARD.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

AQUERIR la parcelle cadastrée AK 345 d'une superficie de 17m² pour l'euro symbolique,

PRENDRE en charge les frais notariés afférents à cette affaire,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tout document utile à l'application de la présente décision.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - CONVENTION D'OBJECTIF AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE

Après discussion et vote, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres d'APPROUVER les termes de la convention d'objectifs proposée par le Conseil départemental de la Vendée – Direction des Bibliothèques qui détermine les engagements réciproques du département et de la commune pour parvenir sur 5 années à une offre de services satisfaisante pour tous publics et d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE DANS LE CADRE DU FRDC POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres, d'APPROUVER le projet tel qu'énoncé ci-dessus pour un montant global estimatif de 353 000 € et de SOLLICITER

l'attribution d'une aide financière auprès de la Région des Pays de la Loire au titre du FRDC pour les deux communes historiques (aide globale pouvant s'élever à 49 900 €)

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE 2021 POUR LES TRAVAUX DE L'AUBERGE

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres, d'APPROUVER le projet tel qu'énoncé ci-dessus pour un montant estimatif de 475 000 € et de SOLLICITER l'attribution d'une aide financière auprès de la Région des Pays de la Loire au titre du Plan de relance 2021 pouvant s'élever à 75 000 €.

CONTRAT DE RURALITE – DETR/DSIL 2021 – AUBERGE SISE 6 RUE PIERRE BRISSON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :
ACCEPTER le projet ainsi que l'enveloppe prévisionnelle maximale des travaux de 400 000 € HT à laquelle il faut rajouter les 75 000 € d'acquisition du bâtiment,
APPROUVER le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
SOLLICITER l'Etat pour l'attribution au titre de la DETR - DSIL 2021 à hauteur de 30% du montant du projet.

BUDGET DU VIGNAUD – BP 2020 - DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur Maire expose que sur le budget primitif 2020 du budget du Vignaud, des crédits budgétaires doivent être modifiés en raison des dépenses alimentaires qui avaient été sous-estimées lors de l'élaboration du budget ainsi que pour comptabiliser les amortissements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'APPROUVER la décision modificative n°2 du budget primitif 2020 du budget du Vignaud telle que présentée.

BUDGET LOTISSEMENT LES ECLUZIS – BP 2020 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe qu'il convient de modifier les crédits budgétaires pour les écritures de stocks de fin d'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'APPROUVER la décision modificative n°1 du budget primitif 2020 du budget du Lotissement Les Ecluzis telle que présentée.

BUDGET GENERAL – BP 2020 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur Maire expose que sur le budget primitif 2020 du budget général, des crédits budgétaires doivent être modifiés pour tenir compte des avances faites au Budget du Vignaud et aux budgets annexes lotissement ainsi que pour la sortie de l'actif de l'Escargot vendéen.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'APPROUVER la décision modificative n°2 du budget primitif 2020 du budget du Vignaud telle que présentée.

FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT – BUDGET DU VIGNAUD

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :
ADOPTER les durées d'amortissement comme présentées dans le tableau ci-dessous pour les biens inscrits au budget du Vignaud à compter du 1^{er} janvier 2019,

Biens	Durées d'amortissement
Logiciel	2 ans
Mobilier	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel classique	10 ans
Installation et appareil de chauffage	15 ans
Appareil de levage, ascenseur	25 ans

Equipped des cuisines	10 ans
Plantation et aménagement de terrain	20 ans
Bâtiment et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	20 ans
Bien de faible valeur inférieure à 500 €	1 an

PRECISER que les crédits nécessaires aux écritures d'amortissement seront inscrits au BP 2020.

TRANSFERT COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT – REMBOURSEMENT DES ICNE A LA CCVSA

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de REMBOURSER les ICNE 2019 s'élevant à 294.91 € à la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise.

EXONERATION DU LOYER DES COMMERCES

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'EXONERER l'institut Beauté de l'Autize du loyer de mois de novembre 2020 et l'Auberge des artistes des loyers de décembre 2020 et janvier 2021.

DON DE L'AMICALE LAÏQUE DE L'ECOLE DE RIVES D'AUTISE

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'ACCEPTER le don de l'Amicale laïque correspondant à 50% du prix d'achat des jeux de cour pour l'école publique de Rives d'Autise.

TRANSPORT SCOLAIRE – Avenant à la convention de délégation de compétences avec le Conseil régional

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres, de :
 APPROUVER l'avenant à intervenir avec la Région,
 AUTORISER Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document utile à l'application de la présente décision.

REMBOURSEMENT DES FORFAITS DE TRANSPORT SCOLAIRE NAVETTE 2020-2021

Le conseil municipal donne son accord (19 POUR, 3 Abstentions) pour la procédure de remboursement aux familles dont le paiement a été enregistré auprès de la Région.

PARTICIPATION ELEVES SCOLARISES EN ULIS – ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal ATTRIBUE une subvention de 400.52 € par élève scolarisé en classe spécialisée, VERSE une somme de 801.04 € à la ville de Fontenay-le-Comte et PRECISE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2020.

REMBOURSEMENT DES LOCATIONS SALLES SUITE UNE ANNULATION LIEE A LA COVID 19

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de REMBOURSER les acomptes versés pour les annulations de locations de salles communales et du Centre du Vignaud liées à la crise sanitaire actuelle.

Le procès-verbal intégral de la réunion du Conseil Municipal est consultable en Mairie.